

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :  
05/09/17

Dossier complet le :  
13/09/17

N° d'enregistrement :  
F01117P0204

**1. Intitulé du projet**

Opération d'aménagement global de l'entrée des Mézereaux, donnant lieu à un permis d'aménager

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Commune de Melun

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Louis Vogel, Maire de Melun

RCS / SIRET

217170288500013

Forme juridique

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 - opération d'aménagement donnant lieu à un permis d'aménager	Opération d'aménagement constituée qui crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> et inférieure à 40 000 m <sup>2</sup> et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 ha.

**4. Caractéristiques générales du projet**

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine ayant donné lieu à une convention avec l'ANRU en date du 17 décembre 2008, la Ville de Melun procède à un remodelage complet de l'entrée du quartier des Mézereaux avec la refonte de la trame viaire, la création de nouvelles emprises foncières destinées à du logement privé permettant une diversification de l'habitat, et le transfert du centre commercial actuellement en perte de vitesse vers une avenue principale en entrée de quartier.

#### **4.2 Objectifs du projet**

- Désenclaver le quartier en créant un axe direct est/ouest et un deuxième accès à partir de l'avenue de Meaux ;
- Améliorer le cadre de vie à travers une refonte du stationnement même souterrain, des résidentialisations et une requalification des espaces extérieurs ;
- Introduire une mixité d'habitat dans un quartier qui recense près de 90% de logements sociaux ;
- Offrir un lieu de rencontre, d'échange et d'information aux habitants grâce à l'implantation d'un centre social et l'organisation des espaces environnants.
- Dynamiser l'offre commerciale et l'ouvrir sur un axe central reliant la périphérie de Melun au centre-ville.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Cf. annexe 7 - Plan de localisation des lots (NB : les superficies et emprises indiquées ont pu évoluer de manière marginale) :

- Requalification des espaces publics sur la rue Lavoisier et prolongement de la rue Lavoisier jusqu'à la rue des Mézereaux
- Démolition du centre commercial des Mézereaux (zone entourée d'un tireté rouge)
- aménagement de plusieurs lots dont certains à bâtir :
  - > Lot 1 : aménagement en parc (double hachurage vert)
  - > Lot 2 : construction de logements en petit collectif ou en habitat individuel dense type maison de ville (hachurage bleu)
  - > Lot 3 : construction de logements en petit collectif ou en habitat individuel dense type maison de ville (hachurage bleu)
  - > Lot 4 : construction de logements en immeuble collectif avec commerces au rez-de-chaussée et maisons de ville (hachurage bleu et double hachurage vert)
  - > Lot Résidentialisation TMH : résidentialisation d'immeubles de logements locatifs sociaux (hachurage rouge)
  - > Lot 6 : construction d'un immeuble collectif regroupant des locaux commerciaux en rez-de-chaussée, ainsi que des logements collectifs et des locaux dédiés à des professionnels de santé aux étages.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

- Voirie publique requalifiée, constituant une traversée aisée inter-quartier, avec bande cyclable, végétalisation, stationnement longitudinal
- Parc public sous gestion communale
- Lots 1, 2, 3 : logements en accession privée sous statut de type copropriété
- Lot TMH : maintien du statut de logements locatifs sociaux
- Lots 4 et 6 : Locaux commerciaux sous statut de propriétaire / gestionnaire unique. Logements et locaux de santé en statut de copropriété (accession privée à la propriété).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Le projet global sera soumis à permis d'aménager, puis le cas échéant certains des projets seront soumis à d'autres autorisations d'urbanisme (permis de construire)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain d'assiette de l'opération : 2.95 ha environ, se répartissant comme suit : Lot 1 : 2422 m <sup>2</sup> - Lot 2 : 3185 m <sup>2</sup> - Lot 3 : 1948 m <sup>2</sup> - Lot 4 : 4745 m <sup>2</sup> - Lot TMH : 6685 m <sup>2</sup> (seule la partie accolée au reste de l'emprise est prise en compte) - Lot espaces publics : 5500 m <sup>2</sup>	
Dimensions du projet : création de 18 500 m <sup>2</sup> de Surface de Plancher au total environ, à répartir entre les lots à bâtir.	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Rue Lavoisier  
Melun

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 48°33'00"5    Lat. 02°40'00"6

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_    Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_    Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

Programme de Renovation Urbaine (PRU) des Hauts de Melun  
Autorisé par la convention de Renovation Urbaine 2008-2013 "Melun ZUS  
Quartiers Nords - Plateau de Corbeil, Montaigu, Mézereaux et Almont" en  
date du 17 décembre 2008.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

--> Etude d'impact réalisée dans le cadre du PRU en novembre 2010

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du risque inondation approuvé le 05/09/2013 (périmètre du projet faisant l'objet de la présente demande non compris dans la zone de servitude du PPRI)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site pollué : Lot 6 (ancienne station-service Oil France) située 50 avenue de Meaux, référencée en tant qu'ICPE soumise à déclaration, ayant fait l'objet d'un récépissé de déclaration n° 14 243 d'une installation classée pour la protection de l'environnement. L'exploitation a cessé et le site a été démantelé et démoli. Le site a fait l'objet d'un diagnostic environnemental approfondi le 20/09/2016 par l'APAVE en vue de la dépollution du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déblais issus des affouillements de sols pour la réalisation des stationnements en sous-sol le cas échéant. Ordre de grandeur du volume de matériaux : 10 000 m3
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tous les terrains concernés étaient déjà urbanisés au préalable.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic lié aux résidents des logements. Toutefois ce trafic sera inférieur à la situation pré-existante puisque le nombre de logements après aménagement sera inférieur à la situation précédente.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Rue Lavoisier = voie routière classée catégorie 5 (la moins bruyante) Secteur affecté par le bruit catégorie 2

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale dans la mesure où il a déjà fait l'objet d'une évaluation environnementale en 2010 dans le cadre des aménagements du Programme de Renovation Urbaine 2008-2013 contractualisé avec l'ANRU, et d'une déclaration d'utilité publique prononcée par arrêté préfectoral en date du 23 mars 2012. Le projet n'a pas été modifié depuis lors.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Plan de localisation des lots
Annexe 8 - Arrêté de déclaration d'utilité publique relatif à la requalification de l'entrée des Mézereaux en date du 23 mars 2012 (cf. partie 7)
Annexe 9 - Etude d'impact relative au Programme de Rénovation Urbaine des Hauts de Melun - Novembre 2010 (cf. partie 7)
Annexe 10 - Avis de l'autorité environnementale sur le Programme de Rénovation Urbaine des Hauts de Melun - 23 mai 2011 (cf. partie 7)
Annexe 11 - Rapport de la DRIEE (Unité territoriale de Seine-et-Marne) de visite d'inspection dans le cadre de la cessation d'activité de l'ancienne station-service Oil France (cf. partie 5)
Annexe 12 - Diagnostic environnemental approfondi du site de l'ancienne station-service Oil France - 50 avenue de Meaux - réalisé par APAVE - 20/09/2016 (cf. partie 5)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Melun

le,

05 SEP. 2017

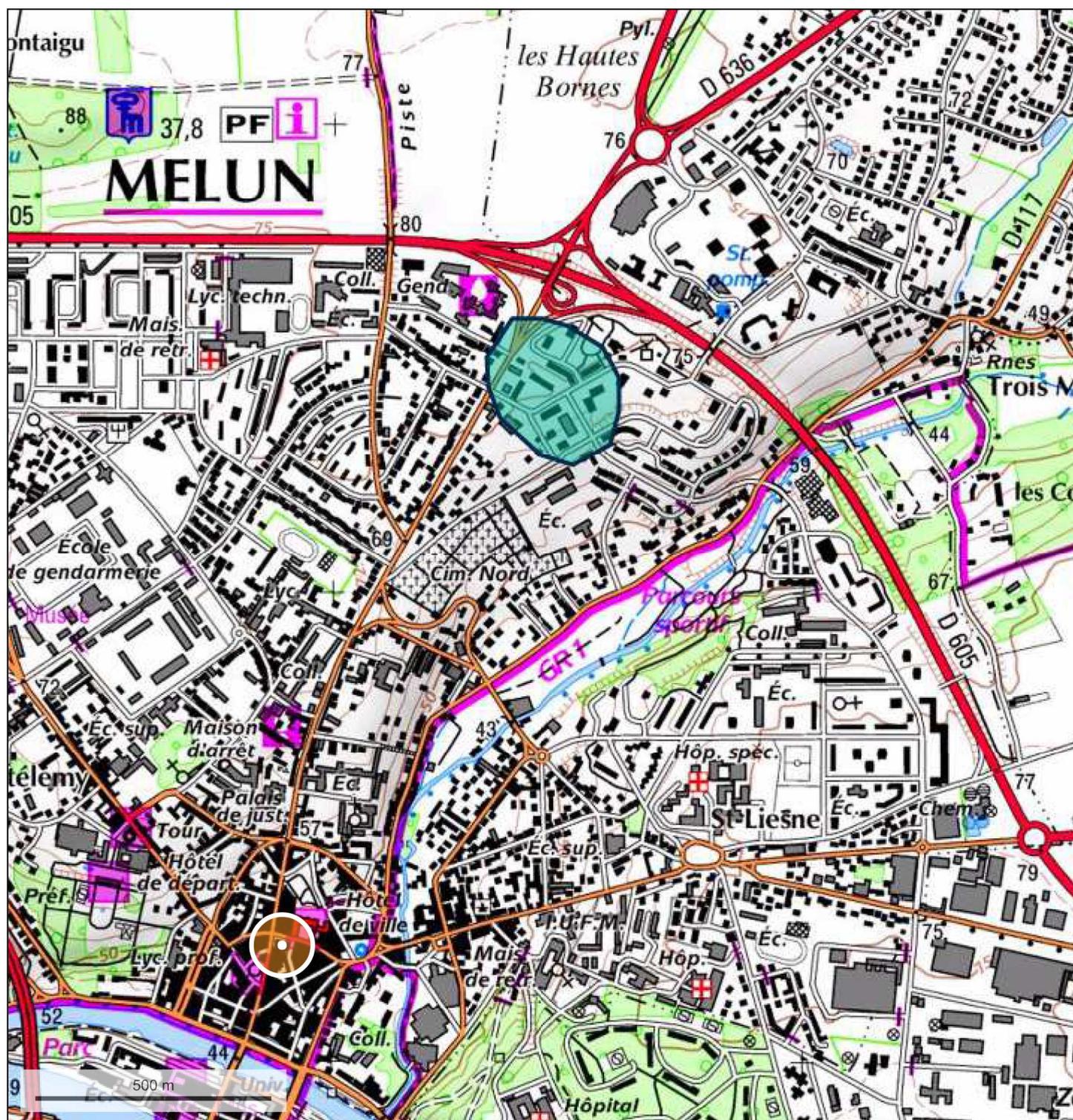
Signature

le Maire,  
  
Louis Vogel



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

## Plan de situation MELUN



© IGN 2017 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 2° 40' 04" E  
Latitude : 48° 32' 49" N

En bleu, localisation du projet - Echelle 1/25 000

Localisation des prises de vues



**Annexe 3 – Photographies de la zone d'implantation avec localisation cartographique**

Photo 1 datée du 29/08/2017 : vue sur le lot 6



Photo 2 datée du 29/08/2017 : vue sur le lot 4



Photo 3 datée du 29/08/2017 : vue sur le lot 3, les espaces publics requalifiés et le lot « résidentialisation TMH »



Photo 4 datée du 29/08/2017 : vue sur les espaces publics requalifiés et le lot « résidentialisation TMH » »

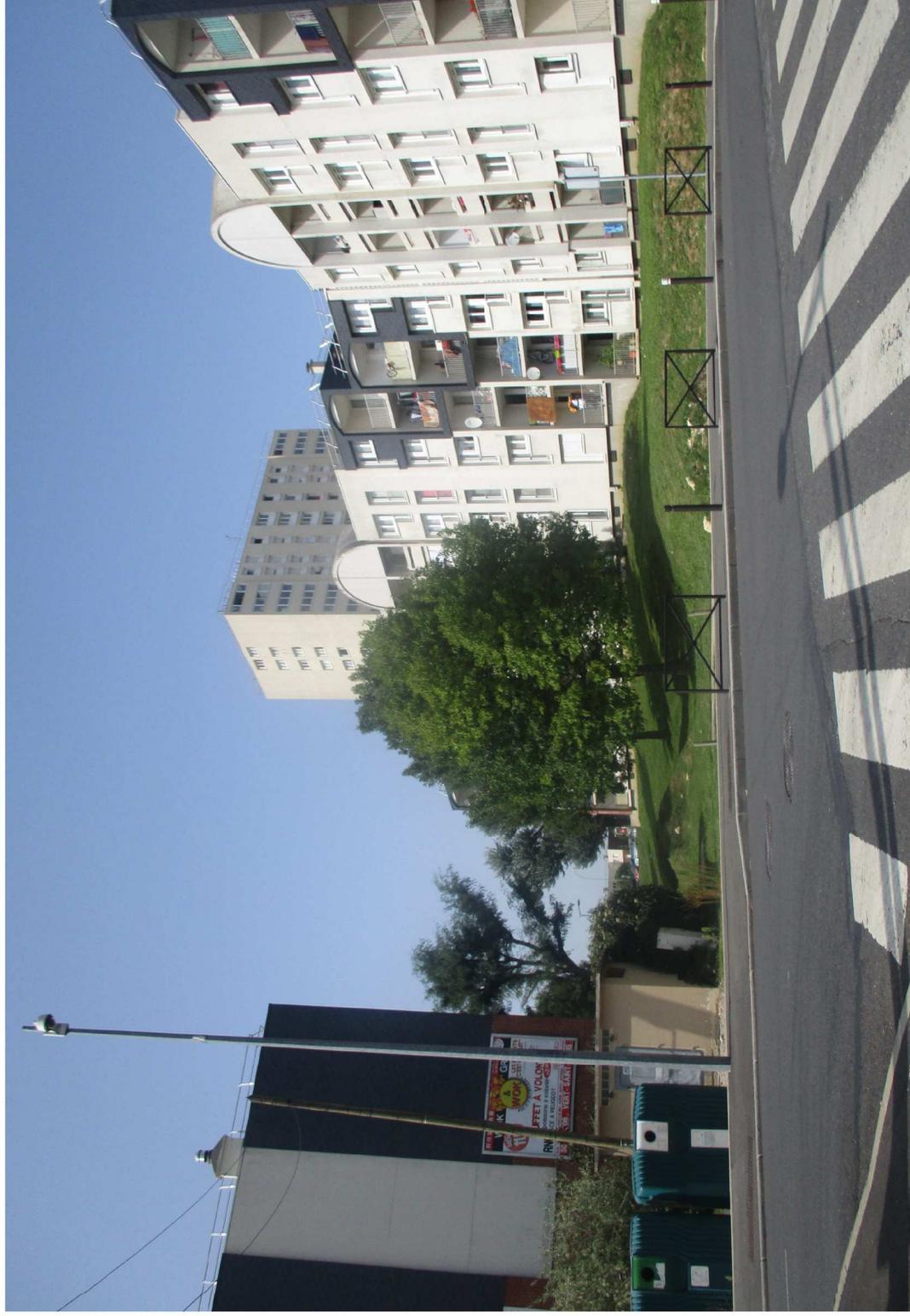
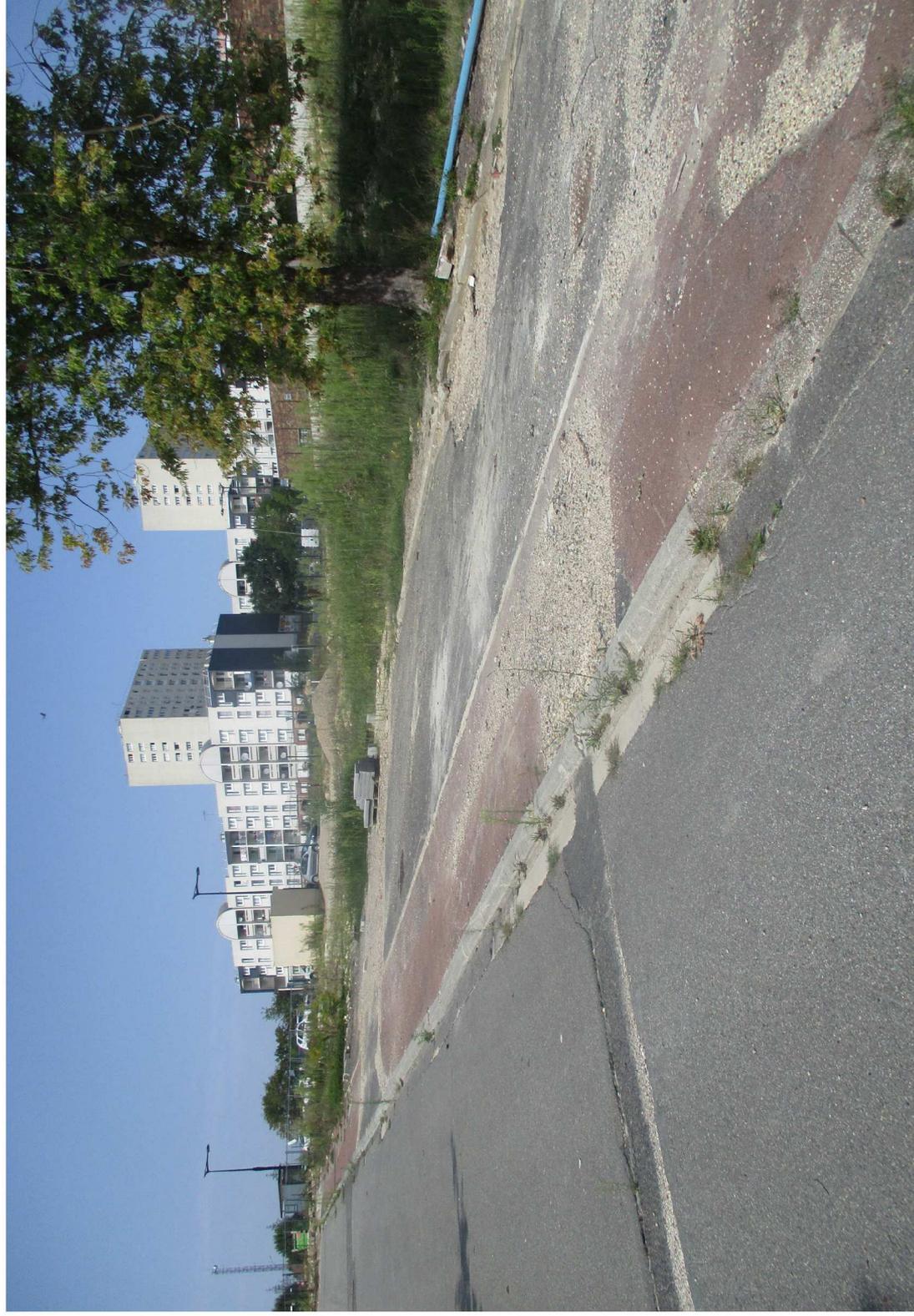


Photo 5 datée du 29/08/2017 : vue sur le lot 2 (sur une ancienne emprise de voirie)







VILLE DE MELUN

Quartier des Mézereaux  
Opération Bouygues

Plan Parcellaire avec projet TMH et VILOGIA

Section AL et ZA

Echelle 1/500

Plan provisoire obtenu par application des documents suivants :

- le plan topographique déposé en archives par ATGT (dossier 29235)
- application par nos soins du plan cadastral sur le plan topographique
- le projet de résidentialisation FSM et OPHLM établi par D&H Paysages référence Pr 80-PRO/01-06-2011
- le projet de résidentialisation FSM et OPHLM établi par D&H Paysages référence TMH-MEL-MEZ-DP-PLAN-MAS-dwg reçu le 07-02-2012

Les surfaces mentionnées sur ce plan sont issues des travaux de numérisation ci-dessus. Elles sont différentes des contenances cadastrales

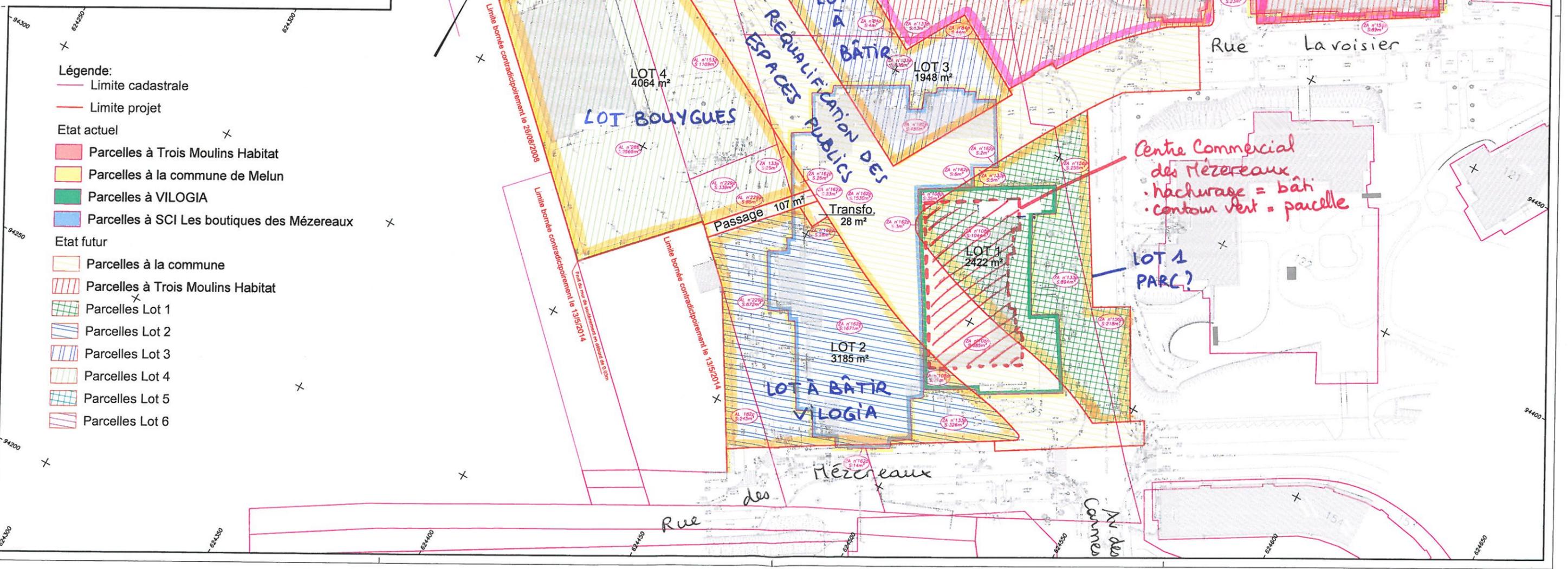
- le plan de repérage établi par TUP 05/03/2012 version 1
- Pris sur le serveur FTP le 06/09/2012 sur le fichier Recollement\_projets\_Mezereaux.zip
- le plan de masse établi par ARCHICREA le 12/11/2012
- reçu le 04/12/2012 de Madame GEORGALI Maria nommée FAISA-mézereaux 6.dwg
- le plan de la matrice générale établi par TUP le 22/04/2014, reçu le 29/04/2014 de Monsieur PREVOST Benjamin nommé 1400422\_Recollement\_Mezereaux.dwg
- le plan modifié par la commune de MELUN transmis par madame par madame DAMLOUP Isabelle le 22/07/2014

Attention :  
Plan recalé sur le bornage validé par l'ensemble des riverains

C.D.G.E.R.A.T.  
Géomètres-Experts-Fonciers-Associés  
18, Rue Spinelli à Vert-Saint-Denis  
77246 CESSON CEDEX  
Tel:01-64-52-02-96 Fax:01-64-52-12-58  
E mail : cogirat@cogirat.fr  
Site internet : www.cogirat.fr

Planimétrie: Système Lambert Zone 1	Altimétrie: sans altitude	Dossier n° 15100 10-10-2014 Plan n° 15100.DWG Type et Version: Autocad V.2000 Dessinateur : TC
--	------------------------------	---

OPÉRATION PRU. «REQUALIFICATION GLOBALE ENTRÉE DES MÉZEREUX»  
PLAN DES EMPRISES CONCERNÉES  
16/05/2017



- Légende:**
- Limite cadastrale
  - Limite projet
- Etat actuel**
- Parcels à Trois Moulins Habitat
  - Parcels à la commune de Melun
  - Parcels à VILOGIA
  - Parcels à SCI Les boutiques des Mézereaux
- Etat futur**
- Parcels à la commune
  - Parcels à Trois Moulins Habitat
  - Parcels Lot 1
  - Parcels Lot 2
  - Parcels Lot 3
  - Parcels Lot 4
  - Parcels Lot 5
  - Parcels Lot 6

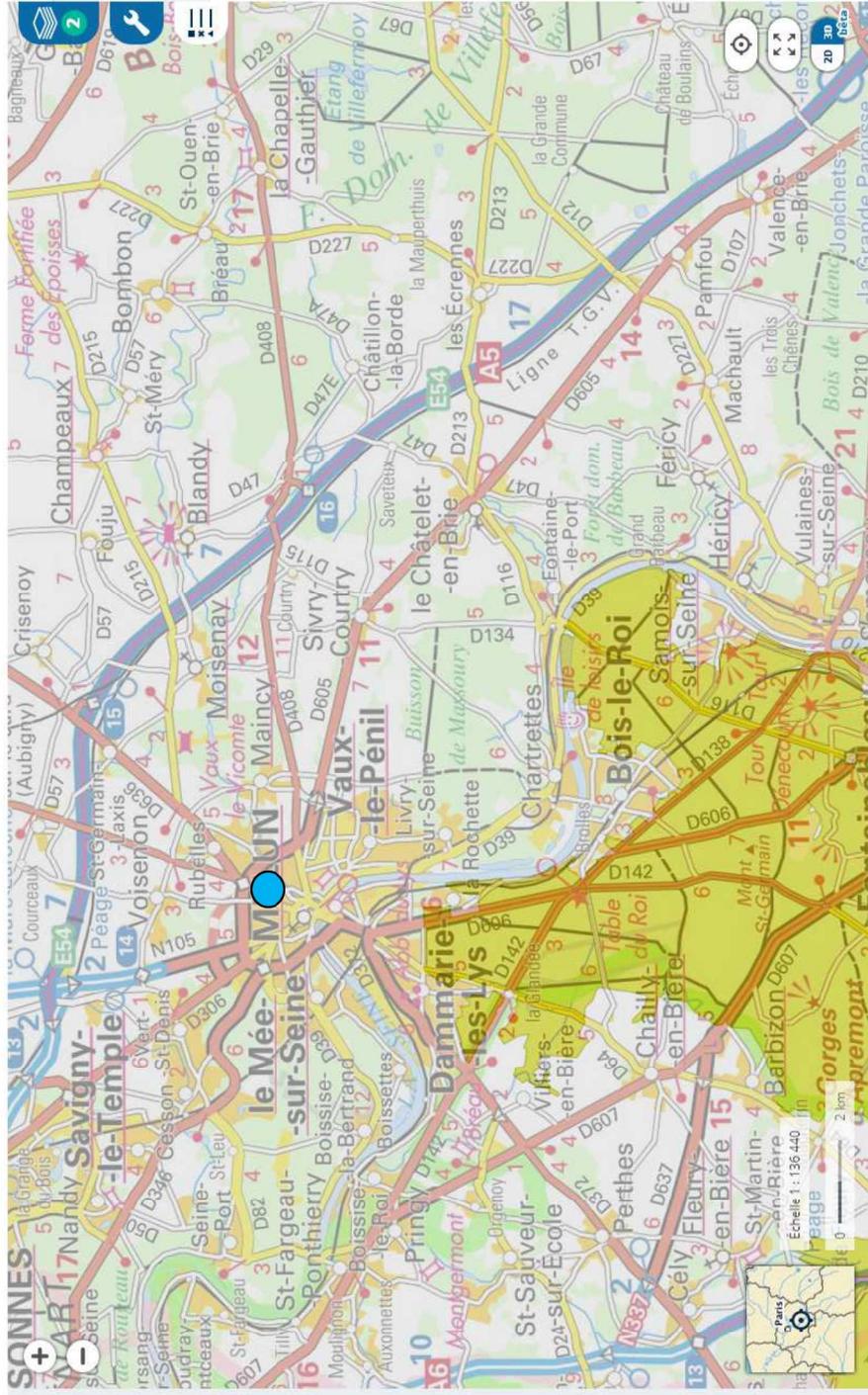
# Annexe 6 - Sites Natura 2000

 : localisation du projet

 : sites Natura 2000

<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/sites-natura-2000-directive-habitats>





**LÉGENDE**  
 Sites NATURA 2000 (Directive Habitats)  
 Site d'importance communautaire (SIC)  
 Cartes IGN classiques

Rechercher un lieu, une adresse, une donnée +  
 © INPN, MTEs, MNHN, IGN